

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE832

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----

### ARTICLE 19

A la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux références :

« L. 345-2-6 et L. 345-2-7 »,

les références :

« L. 345-2-7 et L. 345-2-8 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination